

### La photographie naturaliste c'est\* :

- 1 Saisir des sujets de nature sauvage et libre.
- 2 Renoncer à prendre une image risquant de perturber durablement le sujet ou son environnement.
- 3 Privilégier le travail à l'affût, avec entrée et sortie de la cache en l'absence des animaux.
- 4 Pratiquer des allées et venues discrètes dans le périmètre, tant par rapport aux animaux qu'aux personnes.
- 5 N'utiliser qu'exceptionnellement et de manière limitée dans le temps, appâts, appeaux et repasse sonore.
- 6 Respecter les lois en vigueur sur la protection des espèces et des milieux.
- 7 Informer avec transparence quant aux conditions de prise de vue et aux modifications apportées à l'image. Les cas particuliers sont mentionnés dans le crédit à proximité de l'image.
- 8 Renoncer à truquer ou ajouter des éléments externes à l'image.

\* Extrait de la charte du festival pyrénéen de l'image nature qui se tient chaque année à la mi-septembre à Cauterets (65).

#### + Le bon conseil

Pour avoir plus de chance d'apercevoir un animal sauvage et bénéficier d'une luminosité plus intéressante, privilégier l'aube ou le crépuscule.



© Philippe Massit/ONCFS

### Le cadre réglementaire

L'article du R.415-3 du Code de l'environnement punit la perturbation intentionnelle des espèces protégées (rapaces, passereaux...) si l'auteur a commis l'infraction en connaissance de cause. Afin d'assurer un bon état de conservation de certaines espèces, des mesures ciblées peuvent être incluses dans le cadre d'un arrêté de protection de biotope, d'une réserve de chasse et de faune sauvage, d'un parc national ou d'une réserve naturelle nationale ou régionale. La prise de vue peut être une de ces mesures. Les maires peuvent juste instaurer des arrêtés afin de limiter les accès aux véhicules à moteur. **Il est impératif en tout cas de toujours s'informer au préalable sur les mesures qui peuvent être prises sur les lieux où vous pratiquez la photographie de nature (statut du fonds, propriétaire...).**

#### Pour plus de renseignements

**Cécile Gounot**  
Délégation régionale Occitanie  
[cecile.gounot@oncfs.gouv.fr](mailto:cecile.gounot@oncfs.gouv.fr)

**Daniel Maillard**  
Direction de la recherche et de l'expertise  
[daniel.maillard@oncfs.gouv.fr](mailto:daniel.maillard@oncfs.gouv.fr)

**Philippe Massit**  
Délégation régionale Grand-Est  
[philippe.massit@oncfs.gouv.fr](mailto:philippe.massit@oncfs.gouv.fr)

**Bertrand Muffat Joly**  
Direction de la recherche et de l'expertise  
[bertrand.muffat-joly@oncfs.gouv.fr](mailto:bertrand.muffat-joly@oncfs.gouv.fr)

L'ONCFS participe à plusieurs festivals photographiques tels que :  
Montier-en-Der : <http://www.photo-montier.org>  
Cauterets : <http://www.image-nature-montagne.com>.

Pour en savoir plus  
[www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)

# La photographie naturaliste : quelques conseils



## Les règles à respecter

1

Il faut toujours **se poser la question de l'impact** qu'on impose aux espèces et aux milieux lors des séances de prise de vue. Il est impératif d'avoir une démarche naturaliste (chercher à connaître la biologie des espèces que l'on souhaite photographier ainsi que leur sensibilité).



2

La **recherche de l'esthétisme**, par le biais de techniques particulières de prise de vue, **ne doit pas primer** sur le point évoqué ci-dessus. L'usage d'objectifs « grand angle » par exemple, qui nécessite une grande proximité avec les individus, crée généralement un dérangement.



3

**Être attentif aux périodes critiques du cycle biologique des espèces**, telles que la reproduction et l'élevage des jeunes. Les distances de fuite sont alors généralement plus faibles, et l'impact du dérangement peut être plus fortement préjudiciable à la survie des individus : abandon des couvées, désorganisation des structures sociales dans une colonie, stress, etc.



4

**Éviter de déranger les animaux** vivant dans des conditions difficiles, notamment dans les paysages enneigés, car leur fuite nécessite une forte consommation d'énergie pouvant, à court ou moyen terme, leur être fatale.



5

**Éviter le nourrissage** qui profite aux prédateurs en entraînant l'augmentation des proies, de façon à ne pas modifier l'équilibre prédateur/proie ainsi que les comportements. L'impact de cette pratique peut induire un phénomène de dépendance et d'accoutumance limitant les capacités de dispersion, de colonisation et de territorialité des espèces.

La concentration d'individus ainsi attirés peut aussi avoir des conséquences sanitaires, telles que la contamination entre individus ou l'émergence de conflits avec possibles blessures.

6

La **repass sonore et les appeaux** utilisés uniquement à des fins scientifiques sont susceptibles de perturber certaines espèces, ou de provoquer des conflits et des perturbations sociales.

7

**Ne pas avoir en tête une obligation de résultat** même s'il est tentant de vouloir « rentabiliser » la sortie et les séjours photographiques.

